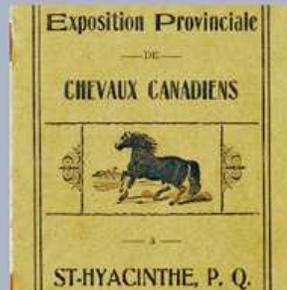


Mario Gendron

Brève histoire du cheval canadien



Dans ce texte, l'historien Mario Gendron, utilisant des sources archivistiques encore inexploitées, aborde l'histoire du cheval canadien de façon novatrice et effectue une première synthèse de son parcours au XX^e siècle. Il nous parle aussi des luttes incessantes qui ont marqué l'évolution de son type, du petit cheval de fer d'autrefois au cheval d'équitation d'aujourd'hui, en passant par le cheval de ferme plus lourd développé à la station expérimentale de Deschambault à partir des années 1940. Bref, les adeptes de la race du pays comme les amateurs d'histoire trouveront dans cet ouvrage matière à satisfaire leur curiosité.

Mario Gendron

Brève histoire
du cheval canadien

SHHY

Mise en page : Johanne Rochon

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tout pays.

*Dépôt légal octobre 2010
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
978-2-9807338-7-1*

© Société d'histoire de la Haute-Yamaska (SHHY)
135, rue Principale
Granby (Québec) J2G 2V1
450-372-4500
www.shhy.info courriel : info@shhy.info

Table des matières

Introduction	7
La Nouvelle-France	9
Le cheval canadien et la Conquête	12
La race menacée	13
Le réveil	15
La centralisation des livres de généalogie	17
De nouveaux livres de généalogie pour les chevaux canadiens	18
Trois grandes expositions	23
Les expériences de Cap-Rouge et de Saint-Joachim	24
Les syndicats d'élevage	28
La ferme-école provinciale de Deschambault (La Gorgendière)	32
Le nouveau destin du cheval canadien	34
Notes	36



*Vente à l'enchère de chevaux canadiens à Saint-Hyacinthe, en 1941.
(Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, dossier Victor Sylvestre, SHHY)*

Introduction

Telle qu'on l'observe aujourd'hui, la race chevaline canadienne est le résultat de l'influence du milieu et de la sélection consciente et inconsciente dont elle a été l'objet depuis la Nouvelle-France. Mais si le climat et la géographie ont contribué à façonner le cheval du pays, ce sont les éleveurs qui ont été les maîtres d'œuvre de la transformation de son type, lequel a évolué au gré des circonstances historiques. Ainsi en a-t-il été, à la fin du XIX^e siècle, lorsque des hommes vertueux ont jugé nécessaire de tourner le dos aux qualités de trotteur de course du Canadien pour en faire un petit cheval de ferme, puis quand des cultivateurs, au cours du siècle suivant, ont voulu le grandir et l'alourdir pour qu'il réponde aux nouvelles exigences de l'agriculture et quand, plus récemment, des éleveurs ont tenté d'adapter sa morphologie à la pratique des sports équestres. Si le cheval canadien a gardé, malgré tout, quelque ressemblance avec son ancêtre de la fin du XIX^e siècle, c'est que l'amplitude de ces modifications a constamment été limitée par la résistance de ceux qui jugeaient préférable de s'en tenir le plus possible au type d'origine. La version moderne du cheval canadien serait ainsi le résultat des modes de sélection pratiqués par ceux qui ont toujours prôné son adaptation aux circonstances et au marché et ceux qui ont fait de son authenticité raciale l'objet de leur action.

« Le cheval canadien qui a fait le travail de défrichage de la plus grande partie de la province de Québec a droit à ce qu'on étudie son histoire et que l'on fasse état de sa valeur ». Louis de Gonzague Fortin, La bonne terre, septembre 1942.

Le XX^e siècle, sauf dans son dernier quart, n'a guère été favorable à l'élevage des chevaux canadiens, et ce, autant à cause de l'anémie des sports équestres que du désintérêt des cultivateurs à l'égard des chevaux de race pure, perçus comme un luxe. Aussi, n'eut été de l'implication gouvernementale dans l'élevage des chevaux canadiens au cours de cette période ainsi que des efforts de quelques éleveurs et spécialistes de l'agriculture pour perpétuer la race, il y a fort à parier que cette dernière serait aujourd'hui disparue. De ce point de vue, l'existence même du cheval canadien constitue un hommage à la détermination des Couture, Chapais, Barnard, Fisher, Rutherford, Deland, Bourassa, Langelier, Ste-Marie, St-Pierre et de combien d'autres qui, dans les heures sombres, n'ont jamais cessé de croire en l'avenir de la race du pays. On peut aussi dire que c'est en raison du statut particulier que le cheval canadien a toujours détenu, avec la vache canadienne, dans le paysage animalier du Québec et du Canada que sa survie a été rendue possible. La reconnaissance politique que lui ont accordée Québec, en 1999, et Ottawa, en 2002, constituerait ainsi l'aboutissement d'une démarche identitaire commencée au milieu du XIX^e siècle. Menacé de disparition à plusieurs reprises depuis cette époque, le cheval canadien se trouve donc aujourd'hui en meilleure position que jamais pour affronter les défis du XXI^e siècle.

La Nouvelle-France

Le premier cheval à fouler le sol de la Nouvelle-France fut débarqué à Québec le 25 juin 1647. C'était un cadeau de la compagnie des Habitants au gouverneur, Monsieur de Montmagny¹. Mais on perd rapidement la trace de l'animal dans les sources et il faut attendre presque vingt ans avant d'entendre reparler des chevaux dans la colonie française.

Les chevaux qui devaient former le noyau principal de la race canadienne sont importés de France de 1665 à 1671, au rythme de 12 à 14 par année. Environ 60 à 70 chevaux — il s'agit majoritairement de juments (cavales) — furent ainsi introduits dans la jeune colonie pour être distribués aux notables et aux habitants. En 1671, l'intendant Jean Talon met fin aux expéditions, comme l'indique son *Mémoire au Roi sur le Canada*, daté du 2 novembre. « J'estime que sa Majesté a suffisamment fait passer de bestiaux pour peupler le Canada des espèces qui lui manquoient, vu d'ailleurs que nous pouvons tirer des chevaux des Anglois », affirme-t-il dans ce document. Selon une opinion généralement admise, le cheval canadien serait né par hybridation interne à partir de ce groupe d'origine, sans apport de sang étranger jusqu'à la Conquête². L'historien Robert Leslie Jones en a déduit que la diversité des types qu'on observe aux XVIII^e et XIX^e siècles chez les chevaux canadiens — on pense, entre autres, au Saint-Laurent, qu'on retrace dans la région de Kamouraska, et au Boyard — serait liée à la variété même des chevaux venus de France, certains étant destinés au trait, d'autres au trot, d'autres encore étant manifestement des ambleurs³. Outre que cette affirmation semble peu vraisemblable, certaines indications permettent de croire que des chevaux d'origines diverses auraient été importés tout au cours de l'histoire de la Nouvelle-France, se mêlant au sang canadien et favorisant la diversité des types⁴. Ainsi, parlant des chevaux qu'on trouve à Montréal au tournant du XVIII^e siècle, l'historienne Louise Dechêne indique : « il s'agit en partie du croît des bêtes importées trente ans plus tôt et surtout des chevaux que les voyageurs et les miliciens ont rapportés des Illinois (stock espagnol) et des colonies anglaises »⁵. Des centaines, sinon des milliers, de chevaux en provenance des colonies anglaises seront aussi introduits dans la vallée du Saint-Laurent à la fin du régime français, entre 1755 et 1760. Selon Monsieur de Bougainville, les Iro-

Le seizième de Juillet, arriva le navire du Havre, portant des chevaux, dont le Roy a dessein de fournir le país. Nos Sauvages, qui n'en avoient jamais veû, les admiroient, s'estomans que les Orignaux de France (car c'est ainsi qu'ils les appellent) soient si traitables, et si souples à toutes les volontés de l'homme ».
 « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France ès années 1664 et 1665 », Relation des Jésuites, t.5, Montréal, Éditions du jour, 1972, p. 25.

Chevaux en Nouvelle-France

1665 :	12
1698 :	684
1706 :	1 872
1720 :	5 270
1760 :	12 000

quois du village du Sault Saint-Louis (Kahnawake), près de Montréal, seraient très actifs dans ce trafic⁶.

De quelle région de France les chevaux importés par Jean Talon étaient-ils originaires ? Voilà une question qui, à la fin du XIX^e siècle, provoqua les plus vives discussions entre les tenants de l'origine percheronne ou bretonne des chevaux canadiens. Afin d'établir les faits, chaque camp amena des arguments historiques et fit témoigner des experts. S'il fut impossible de faire l'unanimité sur cette question, tous s'accordèrent pour souligner l'excellente qualité des chevaux importés de l'ancienne mère patrie. Les haras royaux ayant été établis par Colbert la même année que les premières importations de chevaux en Nouvelle-France, en 1665, plusieurs auteurs ont pensé trouver dans cette filiation le fondement de l'excellence légendaire des chevaux canadiens, sans toutefois en fournir de preuve documentaire⁷. Pour l'instant, tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que plusieurs de ces chevaux auraient été achetés dans les campagnes normandes par le « Sieur le Gaigneur de Roüen & les autres marchands qui sont associez avec luy » pour le compte de la compagnie des Indes Occidentales⁸.

En Nouvelle-France, le cheval est au cœur de la vie des habitants. On l'utilise pour l'agriculture, le transport — l'été en charrette ou monté et l'hiver en carriole — et les loisirs. Mais si on en connaît les usages, on possède assez peu d'indices sur le type et la conformation du cheval canadien de cette époque. Ce n'est d'ailleurs qu'à compter de 1850 qu'on commence à s'intéresser à la description systématique des races. Quelques indications permettent toutefois d'estimer ses traits physiques généraux et son tempérament. Ainsi, selon Peter Kalm, qui visite la Nouvelle-France en 1749 : « Tous les chevaux canadiens sont forts, vifs, bien faits, aussi grands que nos chevaux de cavalerie [de Suède] et d'une race importée de France ». Louis Franquet, dans ses *Mémoires pittoresques de la Nouvelle-France*, parues en 1752, n'hésite pas, pour sa part, à établir un parallèle entre le tempérament des habitants canadiens et celui de leurs chevaux. Dans quelques lignes savoureuses, il nous relate une traversée mouvementée sur la rivière Saint-Charles, au cours de laquelle les carrioles, rivalisant de vitesse et de témérité pour prendre la tête d'un petit convoi, vont se heurter les unes les autres, les plus pressées perçant du bout des menottes les

dossiers « de celles qu'elles voulaient devancer, au risque de blesser les personnes qui y étaient ». Secoué par cette mésaventure, Franquet en arrive à la conclusion que les « Canadiens de l'état commun sont indociles, entêtés et ne font rien qu'à leur gré et fantaisie », les charretiers, en particulier, se faisant toujours un point d'honneur « de faire connaître leur adresse et la vigueur de leurs chevaux ».



« Ils vont, les braves petits chevaux canadiens ! »

Dessin d'Henri Julien. (Bernard Genest, *Massicotte et son temps*, Boreál Express, 1979, Montréal, p. 84.)

Le cheval est un animal de prestige dont les nobles de la colonie font grand usage, certains n'hésitant pas à en mobiliser plusieurs pour leur déplacement. Parlant du comte de la Galissonnière, Madame Bégon écrit : « Il est parti ce matin avec, je crois, mille traînes. C'est un équipage comme il n'y en a point, car il faut des carrioles pour toutes ses glaces et colifichets. Si M. Hocquart [l'intendant] voyait cela, je crois qu'il mourrait de douleur »⁹, conclut-elle. Quant à Monsieur de Bougainville, il condamne les comportements de certains notables qui, profitant de leur position privilégiée, s'enrichissent en louant plusieurs chevaux au Roi dans le cadre de travaux publics ou militaires et qui n'hésitent pas à surcharger, parfois frauduleusement, les comptes publics¹⁰.

Le cheval canadien et la Conquête

Le cheval canadien a joué un rôle non négligeable, mais méconnu¹¹, lors du siège de Québec par l'armée anglaise de Wolfe au cours du printemps et de l'été 1759, participant à repousser à deux reprises les forces d'invasion de la colonie, à la Pointe-aux-Trembles et à Deschambault.

C'est le Chevalier la Pause qui, le premier, aurait proposé de former un corps de cavalerie de 300 à 400 hommes dont la mission serait de se porter « en peu de tems aux endroits qui pourroient être attaqués »¹². Comme les selles sont rares à Québec, malgré que tous les selliers de la ville se soient mis à la tâche d'en fabriquer, la Pause suggère qu'on les remplace par des couvertures et que les Canadiens montent « à la façon des Tartares ». Il serait aussi indiqué de fournir à ces derniers « des bonnets de peaux d'ours et un uniforme, s'il étoit possible ». Selon lui, aucun obstacle ne devrait entraver la formation de ce corps de cavalerie, puisque « il y a de bons chevaux dans le pays et [que] l'habitant se tien bien à cheval »¹³. Le 13 juin 1759, la cavalerie canadienne, constitué de 150 hommes et d'autant de chevaux¹⁴, défile pour la première fois dans Québec. Messieurs de la Roche Beaucourt et de Saint-Romme, revêtus de leur uniforme bleu avec « parements et collet rouge, et croise sur l'estomach », en sont les capitaines¹⁵.

Si on trouve quelques récits des faits d'armes impliquant la cavalerie canadienne, c'est à Monsieur de Bougainville, qui a participé à chacun d'eux, qu'il revient d'avoir le mieux relaté ces événements historiques. Le 9 août 1759, il écrit :

Je suivis l'escadre anglaise jusqu'à la Pointe-aux-Trembles où elle mouilla. Cette paroisse est à sept lieues [28 km] de Québec. J'y rassemblai environ 250 hommes et j'avais à trois quart de lieues de moi sur ma droite une troupe de 150 volontaires à cheval aux ordres de Mr de la Rochebeaucour, formée au commencement de la campagne, dressée et disciplinée par cet officier, et qui a servi avec la plus grande distinction. [...] Leur premier débarquement se fit à marée basse ; leurs troupes au nombre de 1 500 hommes s'y formèrent et marchèrent à moi. La cavalerie s'était avancée à ma droite et je pouvais avoir 300 hommes en bataille. Cette première attaque ne leur réussit pas et ils se rembarquèrent. J'y eus mon cheval de blessé. Ils revinrent une seconde fois à la charge à marée haute

et furent encore repoussés avec perte de 300 hommes tués ou blessés¹⁶.

Du côté français, les pertes sont beaucoup moins lourdes, avec un homme tué et quatre blessés.

Huit jours après la victoire de la Pointe-aux-Trembles, dans la nuit du 17 août 1759, les Anglais tentent cette fois de débarquer à Deschambault. De Bougainville y marche aussitôt « avec deux compagnies de grenadiers, [son] piquet de troupes réglées, cent cavaliers et soixante miliciens » et force l'ennemi à rembarquer sans subir aucune perte. Lorsque la défaite des plaines d'Abraham, quelques semaines plus tard, viendra mettre un terme à l'expérience de la Nouvelle-France et placer la colonie de 60 000 habitants sous l'autorité de l'Angleterre, le cheval canadien changera, lui aussi, de destinée.

La race menacée

Après 1820 surtout, la conjugaison de deux facteurs vient menacer la survie du cheval canadien : l'importation de chevaux de races étrangères et les exportations de chevaux canadiens aux États-Unis.

Ce sont les militaires anglais qui, les premiers, introduisent les Pur-sang (*Thoroughbred*) dans la colonie nouvellement conquise. Le croisement de ces chevaux très performants avec les chevaux canadiens va produire plusieurs excellents trotteurs qui se distingueront sur toutes les pistes de courses du nord-est de l'Amérique. Parmi les plus connus d'entre eux, citons St. Lawrence, Moscow et Tom Thumb¹⁷. Quant aux chevaux canadiens pure race, beaucoup réalisent des exploits dans des courses à caractère régional, qu'elles se déroulent dans la vallée du Saint-Laurent ou à la baie Missisquoi¹⁸.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on procède à l'importation massive de Percherons, de Suffolks, de Clydesdales, de Normands et de Cleveland Bay, races que l'on croise allègrement avec les chevaux du pays. L'objectif poursuivi par les éleveurs est d'améliorer la vitesse, la taille, la conformation ou le poids des chevaux canadiens. Mais si certaines régions tombent sous le charme des races étrangères — Clydesdale aux alentours de Montréal et Percheron dans Chambly, par exemple — d'autres, comme le Richelieu ou le Bas-Saint-Laurent, restent fidèles à la race indigène.

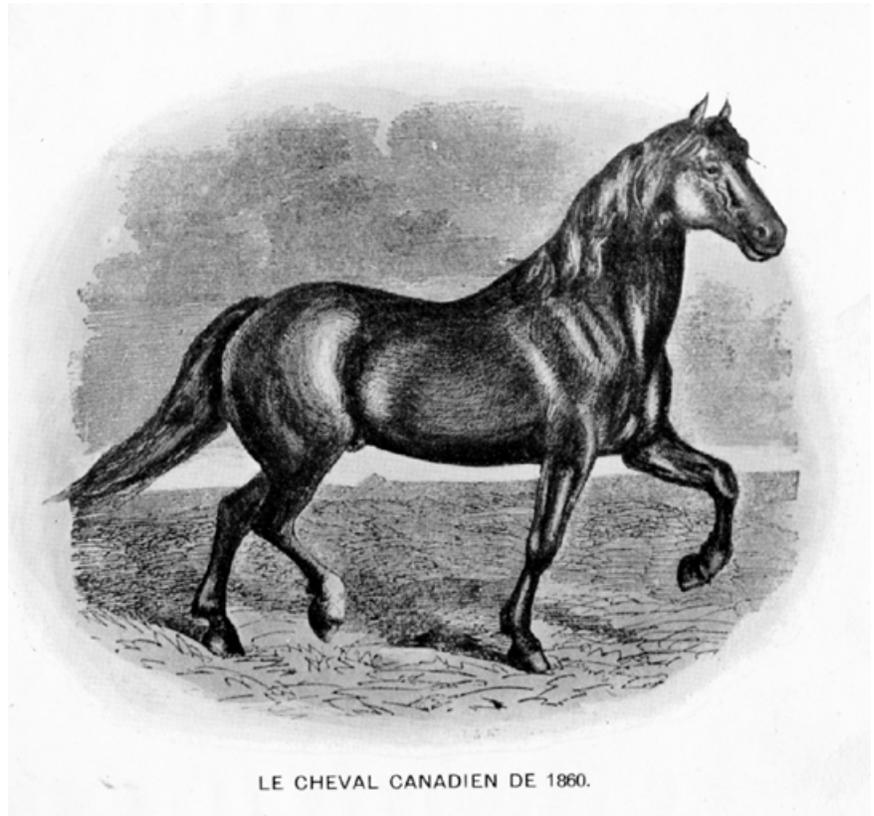
« Les courses de Blainville auront lieu lundi le 15 et mardi 16 d'août prochain à une heure de l'après-midi. La première course sera courue par les chevaux de race canadienne. La seconde course par des chevaux élevés dans la province, et la troisième course sera ouverte à tous les chevaux. La bourse des dames est fixée au second jour; elle sera ouverte à tous les chevaux ». La Minerve, 28 juillet 1836.

Les premières descriptions

C'est à partir de 1850 qu'on relève les premières véritables descriptions des chevaux canadiens. Contradictoires sur beaucoup de points, elles s'accordent néanmoins sur quelques-uns : le cheval canadien est de petite taille, rarement plus de 15 mains, ou 60 pouces au garrot, son poids oscille généralement entre 800 et 1 000 livres, ses sabots sont larges, il possède beaucoup de crins, il a les jambes solides, les oreilles petites, la poitrine et la croupe larges. Sa robe est le plus souvent baie, noire, alezan ou souris.

(Livre de généalogie du cheval canadien, v. 1, *Canadian Live Stock Records*, Ottawa, 1917.)

Dans la région de Québec, les éleveurs disent préférer le cheval canadien en raison de son efficacité dans la neige épaisse.



LE CHEVAL CANADIEN DE 1860.

Si, depuis 1780, c'est surtout vers l'Ontario que partent les chevaux canadiens, après la guerre anglo-américaine de 1812-1815, ce sont les États-Unis qui absorberont le gros des exportations québécoises. Quoique certains éleveurs et auteurs américains n'aient pas l'admettre, les chevaux canadiens vont dès lors puissamment contribuer à la formation des races chevalines américaines. Mais c'est au cours de la Guerre de sécession américaine (1861-1865), qui enlève des milliers de têtes au Québec afin de combler les besoins de l'armée nordiste, que la grande saignée des chevaux canadiens se produit. Aux lendemains du conflit fratricide, plusieurs observateurs considèrent même la race chevaline canadienne en voie d'extinction. Ainsi, en 1862, alors que la *Gazette des campagnes* rapportait que toutes les paroisses des environs de Montréal possédaient des « chevaux canadiens tout à fait supérieurs par la taille, la vigueur, la vitesse et l'élégance », huit ans plus tard, le *Journal d'agriculture* déploirait la quasi-disparition du cheval du pays : « Pourquoi n'avons-nous pas de trotteurs comme autrefois ? », demande-t-on. « C'est malheureux que nous n'ayons plus de bons chevaux

trotteurs comme le Petit Coq, Bellepoule, Kennel. La jument de Jodoin, Rougeau, les Souigny. Le train de ces chevaux était très fort ; mais nous n'en avons presque plus comme ceux-là. À qui la faute ? Aux habitants de ce pays. Ils vendent leurs beaux et bons chevaux. Ceux-ci s'en vont aux États-Unis où ils rapportent à leurs maîtres des milliers de piastres ».

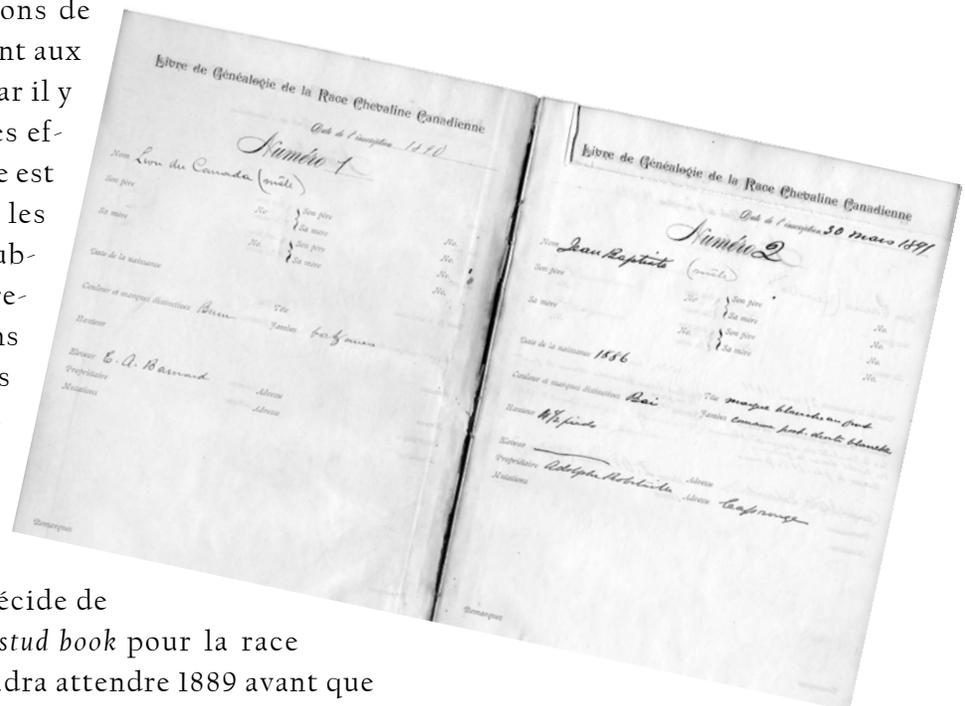
Le réveil

Confrontées à l'imminence de la disparition du cheval canadien, quelques personnes, associées de près au monde de l'agriculture, décident de réagir. Parmi eux, des noms connus : François Pilote, Édouard Barnard, J. C. Chapais et J. A. Couture. L'objectif de ces hommes est de régénérer le cheval canadien grâce à la reproduction et à la sélection des meilleurs sujets encore existants. S'ils n'hésitent pas à affirmer que le cheval canadien est toujours le meilleur animal à tout faire que l'on puisse trouver, tous reconnaissent qu'il aurait besoin d'être amélioré afin de mieux répondre aux nouvelles conditions de l'agriculture et du transport. Quant aux opposants du cheval canadien, car il y en a, ils soutiennent que tous ces efforts sont inutiles, puisque la race est complètement disparue, disent les uns, ou que les rares sujets qui subsistent sont tarés et inaptes à la reproduction, disent les autres. Sans grande surprise, on trouve plusieurs importateurs d'animaux parmi ces opposants.

Quoi qu'il en soit, c'est en 1885 que le Conseil d'agriculture de la province de Québec décide de recommander la création d'un *stud book* pour la race chevaline canadienne. Mais il faudra attendre 1889 avant que le gouvernement passe à l'action. C'est le vétérinaire J. A. Couture, directeur de la Quarantaine de Lévis depuis 1878, qui recevra alors le mandat de réunir dans un livre de généalogie permanent les sujets réunissant les caractères distinctifs de la race canadienne. Les premières années sont difficiles et, en 1895, il n'y a que 90 chevaux d'enregistrés. Mais la fondation,



Joseph-Alphonse Couture
(Fonds Société des éleveurs
de bovins canadiens, SHHY)



Premières inscriptions du
Livre de généalogie de la Race
Chevaline Canadienne, 1890-1898.
(Fonds Société des éleveurs de chevaux
canadiens, SHHY)



Joseph Deland
(Fonds Société des éleveurs
de chevaux canadiens, SHHY)



Arsène Denis
(Fonds Société des éleveurs
de bovins canadiens, SHHY)

la même année, de la Société des éleveurs de chevaux canadiens donnera une impulsion considérable au mouvement.

Le 17 septembre 1895, environ 125 personnes se réunissent au restaurant Lorne, sur le terrain de l'exposition, dans le Mile End, à Montréal, pour fonder la Société générale des éleveurs de la province de Québec, dont la Société des éleveurs de chevaux canadiens (SECC) est une des cinq composantes¹⁹. Le but de cette association est de regrouper les propriétaires d'animaux de races pures, de développer et favoriser l'élevage et de promouvoir les intérêts des éleveurs de la province de Québec. Les premiers directeurs élus de la SECC sont J. D. Guay, président, de Chicoutimi ; Joseph Deland, de l'Acadie ; Édouard Barnard, de l'Ange-Gardien ; Robert Ness, de Howick ; Féréol Bernard, de Beloeil ; Adelme Côté, de Saint-Barthélemy, et Arsène Denis, de Saint-Norbert. Lors de cette réunion de formation, le docteur Couture, créateur de ce mouvement d'élevage, est nommé secrétaire général à vie de la Société. La Commission des livres de généalogie remet aussi à ce dernier la propriété absolue de tous les registres qu'elle détient depuis 1889, incluant le droit de percevoir les honoraires d'inscription et de mutation pour les entrées. Ce transfert de pouvoir avait été approuvé par le Lieutenant gouverneur du Québec le 26 juillet 1895²⁰.

En faisant connaître le cheval canadien à un plus vaste public, la fondation de la SECC favorise grandement les enregistrements. En 1905, les livres de généalogie de la race

Entête de lettre de la
Société des éleveurs de
chevaux canadiens.
(Fonds Société des
éleveurs des chevaux
canadiens, SHHY)



comptent 1 801 chevaux souches, soit 628 mâles et 1 173 femelles. La majorité de ces chevaux proviennent des comtés de Rouville, Bagot, Saint-Hyacinthe, Verchères et Laprairie.

La centralisation des livres de généalogie

En sa qualité d'éleveur de bovins Guernesey, le ministre de l'Agriculture sous le gouvernement Laurier, Sydney Fisher, de Knowlton, a su rapidement reconnaître l'importance des généalogies animales pour l'avenir de l'agriculture. Aussi, dès 1900, Ottawa vote une loi qui établit qu'à l'avenir il n'y aurait de valides pour le Canada que les livres de généalogie détenus par les sociétés d'éleveurs constituées d'après les dispositions fédérales. Trois ans plus tard, une vaste offensive en faveur de la centralisation à Ottawa de tous les livres généalogiques des races animales du pays est entreprise. À l'exception de celles du bétail Holstein et de la province de Québec, toutes les sociétés d'éleveurs du Canada avaient consenti à la centralisation au début de 1905. À la fin du mois d'avril, fort de ses succès, Ottawa pouvait organiser « un système d'enregistrement des animaux de pure race »²¹, désigné sous le nom de Canadian Live Stock Records.

Au Québec, Fisher gagne définitivement sa cause lors de l'assemblée annuelle de la Société générale des éleveurs de la province de Québec, tenue en juin 1905, au cours de laquelle le ministre fait miroiter aux participants tous les avantages qui résulteraient d'une association avec Ottawa : support financier, reconnaissance de tous les certificats d'enregistrement dans tout le Canada et les États-Unis, publication des livres de généalogie, tarifs réduits pour le transport des animaux par chemin de fer. Les éleveurs de la province de Québec ne sont pas obligés d'accepter la centralisation, affirme-t-il, mais s'ils n'y consentent pas, ils se trouveront isolés et désavantagés. C'est en 1906 que, se rangeant aux arguments du ministre, la Société générale des éleveurs de la province de Québec acceptera finalement d'être inféodée aux dispositions de *l'Acte concernant la constitution d'associations de livres de généalogie du bétail*²². Dans les années qui suivent la centralisation, la collaboration avec Ottawa donne beaucoup de visibilité à l'association québécoise, dont l'assemblée annuelle devient un événement couru. En 1911, par exemple,



Sydney Fisher
Ministre de l'Agriculture sous le
gouvernement Laurier. (Collection
Société historique du comté de Brome)

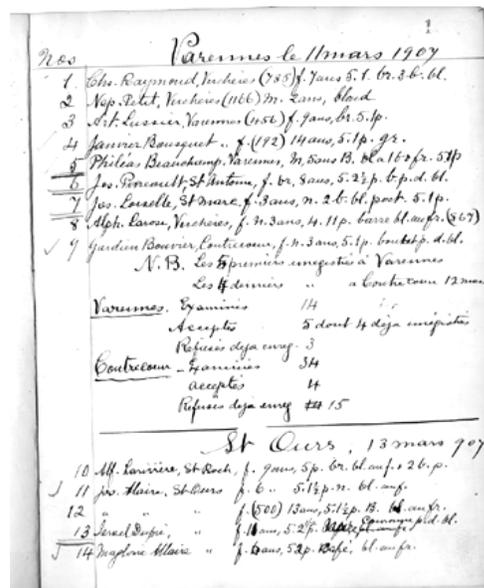
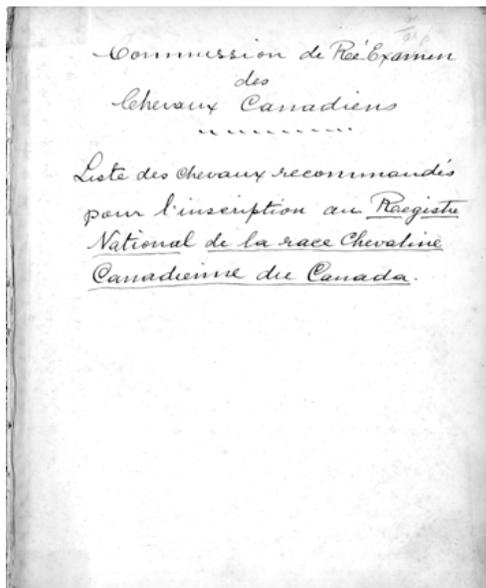
en plus du ministre Sydney Fisher, de six de ses fonctionnaires et d'un nombre considérable de conférenciers, on y remarque la présence des journalistes de *La Presse*, de *La Patrie*, du *Canada*, du *Devoir*, du *Herald*, du *Witness*, du *Journal of Agriculture*, du *Farm Journal* de Toronto et, enfin, du *Farmers' Advocate* de London.

De nouveaux livres de généalogie pour les chevaux canadiens

À la suite d'un examen minutieux des premiers livres de généalogie des chevaux canadiens, le commissaire de l'Industrie animale, J. G. Rutherford, en était venu à la conclusion qu'ils contenaient trop de chevaux indésirables. En 1906, le ministre Fisher ordonne donc la mise sur pied d'une grande tournée d'inspection et d'enregistrement, financée par son ministère, qui doit conduire à la création d'un nouveau *stud book* de la race canadienne. Ainsi, d'avril 1907 à décembre 1909, cinq inspecteurs, dont deux, Arsène Denis et J. A. Couture, représentent la Société des éleveurs de chevaux canadiens, parcourront toute la province de Québec en quête des meilleurs sujets de la race, enregistrant même quelques chevaux en Ontario et au Manitoba.

Premières pages de la grande tournée d'inspection et d'enregistrement. (Liste des chevaux recommandés pour l'inscription au Registre national de la race chevaline canadienne du Canada, 1907-1909, 1912. Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)

Mais avant d'entreprendre l'inspection qui devait conduire à la reconstruction de la race chevaline canadienne, encore fallait-il définir le type de cheval qu'on désirait



développer. Pour J. G. Rutherford : « Le type modèle d'après lequel la Commission devait se guider était celui de l'ancien cheval canadien »²³. Le docteur Couture est beaucoup plus explicite à cet égard :

La Commission [d'inspection] reçut instruction de n'accepter que les sujets parfaitement sains, bien conformés, vigoureux et surtout alertes et ne présentant aucune trace de gros trait (Clyde, Shire, Percheron, Suffolk). De plus, la taille des étalons ne devait pas dépasser 5 pds 3 pouces et le poids 1 350 lbs [...] ; la taille des juments ne devait pas dépasser 5 pds 2 pouces et le poids 1 150 lbs. Le mélange d'un peu de sang étranger pouvant améliorer l'allure, la forme ou le fonds (Pur-sang anglais, Hackney, Trotteur américain, Carrossier français) pouvait être accepté, pourvu que ce sang ne prédominât pas. Le Département insista auprès de la Commission pour que les chevaux acceptés pour les nouveaux Livres se recommandassent par :

- a. l'uniformité de la taille et du poids
- b. la forte ossature, l'ampleur des jointures, la solidité des sabots
- c. la vivacité de l'allure
- d. l'agilité
- e. la conformation indiquant que le sujet a plus de poitrine que de ventre, c'est-à-dire plus de fonds que d'apparence.²⁴

Pour Rutherford, et sans doute pour tous ceux qui s'occupaient attentivement de cette question, il ne s'agissait plus de retrouver quelques sujets purs qui auraient permis de sauver la race, « car on y a mis trop de sang étranger », mais bien de la reconstituer par sélection à partir des chevaux dont les traits morphologiques s'apparentaient le plus à ceux de l'ancienne race de chevaux canadiens²⁵. Quant aux limites maximales de grandeur et de poids qu'on impose à cette version du cheval canadien, elles sont nécessaires « afin de réagir contre la tendance qu'ont les éleveurs d'augmenter le poids de leurs chevaux. », une pratique qui « finit par faire des chevaux tout à fait différents du type de la race à laquelle ils sont censés appartenir »²⁶. Bref, tous semblent vouloir retrouver ces chevaux canadiens bons à tout faire d'autrefois, résistants et relativement rapides sur la route, pouvant trotter 10 ou 12 milles (16 à 19 km) à l'heure pendant plusieurs heures et toujours capables de retrouver leur chemin dans les neiges épaisses.



J. G. Rutherford
(L.V. Kelly, *The Range Men : The story of the Ranchers and Andians of Alberta*, Toronto : William Briggs, 1913)

Au cours de l'année 1907, la Commission d'inspection, présidée par J. A. Couture, se rend dans 72 endroits répartis dans 42 comtés de la province de Québec. Elle examine 1 937 chevaux et en refuse 1 295, soit les deux tiers. L'inspection est donc des plus sévères : à Saint-Guillaume, par exemple, sur 113 chevaux examinés, 12 seulement sont enregistrés. Les indications laissées par les inspecteurs de la Commission permettent de mieux comprendre les raisons du grand nombre de rejets. Ainsi, à propos des chevaux examinés à Terrebonne le 6 avril 1907, l'inspecteur écrit : « Qualité médiocre, nombreuses tares osseuses, sabots moyens, sang mêlé »²⁷ Sur les 21 chevaux qu'il examine dans l'endroit, il en refuse 17. À Vaudreuil, trois jours plus tard, la Commission rejettera, pour des raisons semblables, 35 des 40 chevaux qu'on lui présentera.

En 1908, les inspecteurs enregistrent 331 nouveaux sujets et, en 1909, 91 autres. Dans ce dernier cas, la Commission s'était transportée, entre autres, en Gaspésie et hors Québec, enregistrant onze chevaux en Ontario et sept au Manitoba et dans les provinces de l'Ouest. Couture déplore cependant qu'il n'y ait eu que 20 enregistrements dans la région de Matane et en Gaspésie, là où, dit-il, on trouve de nombreux petits chevaux canadiens de l'ancien type. En tout, cette vaste tournée d'inspection de trois ans aura permis d'enregistrer 1 066 chevaux souches.

Cédant à l'insistance de la Société des éleveurs de chevaux canadiens, le gouvernement fédéral accepte, en 1912, de subventionner une deuxième grande inspection d'enregistrement de chevaux souches ; dès la nouvelle connue, 635 personnes, de toutes les parties de la province, font connaître leur intention d'y participer. Pour satisfaire leurs demandes, on établit 75 postes d'inspection, disséminés dans 41 comtés du Québec. Des 1 218 chevaux examinés au cours du printemps et de l'été 1912, la Commission en accepte 489 (40,1 %) comme canadiens. Au total donc, 1 555 chevaux souches, sur près de 10 000 examinés, furent enregistrés dans les nouveaux livres de généalogie de la race canadienne entre 1907 et 1912. Parmi ce noyau constitutif de la race actuelle, 242 chevaux étaient déjà inscrits dans les anciens livres de généalogie.

En 1913, se heurtant à l'impossibilité d'obtenir une troisième inspection qui aurait permis d'augmenter le nombre

84	85
<p><i>Deuxième inspection</i> Sainte-Éthéviève, 5 mars 1912</p> <p>1068 J.B. Equart, St. Scholastique, f. B. 4 ans, 4.10 p. 500 lb. blanc fr. 1069 id id f. B. 5 - 4.11 p. 500 lb. 2 t. p. R. 1070 St. Ouellet, St. Jacques, f. B. 3 ans, sp. 1100 lb. 3 t. et 1/2, 6 t. an fr. 1071 id id f. B. 10 - 4.11 p. 1000 lb. 6 t. an fr. 1072 Adolphe Gauthier, St. Scholastique, f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 6 t. an fr. 1073 Emard Raymond, St. Jacques, f. B. 3 ans, 4.10 p. 1000 lb. 1074 Jno. Larocque, St. Maurice, f. B. 6 ans, 4.10 p. 1075 lb. blanc fr. ray 1075 Anselme Renaud, St. Ouellet, f. blanc, 3 ans, 5.1 p. 1100 lb. 3 t. et 1/2. 28 examinés - 8 acceptés</p> <p><i>Saint-Rémi, 5 mars, 1912.</i></p> <p>1076 F. D. Desjardins, St. Rémi, f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. tête B. an fr. et 1077 Anselme Renaud, id f. B. 3 ans, sp. 1100 lb. 1078 Arsène Charbonneau, id f. blanc, 3 ans, sp. 1100 lb. faux 4 p. an fr. 9 examinés - 3 acceptés</p> <p><i>Saint-Eustache, 6 mars 1912</i></p> <p>1079 Eugène Gauthier, St. Eustache, f. B. 13 ans, 5.1 p. 1500 lb. 1080 id id f. B. 6 ans, sp. 1100 lb. 6 t. an fr. et 1081 Anselme Renaud, St. Eustache, f. B. 12 ans, 5.1 p. 1200 lb. 1 p. an fr. 1082 Anselme Renaud, id f. B. 4 ans, sp. 1000 lb. 4 t. an fr. et 10 examinés - 4 acceptés</p>	<p><i>Saint-Jérôme, 7 mars 1912</i></p> <p>1083 Jeanne Robit, St. Jérôme, f. B. 4 ans, 4.10 p. 500 lb. blanc fr. 1084 René Lafleur, St. Jérôme, f. B. 7 ans, 4.11 p. 1050 lb. 6 t. an fr. 2 t. et 1/2 p. et 2 comm. an fr. H. 20 examinés - 2 acceptés</p> <p><i>L'Assomption, 8 mars, 1912</i></p> <p>1085 Jean Larocque, L'Assomption, f. B. 3 ans, sp. 1150 lb. faux B. an fr. et comm. p. an fr. H. 1086 Jeanne Robit, St. Jérôme, f. B. 4 ans, 5.2 p. 1200 lb. H. an fr. 1087 Anselme Renaud, St. Ouellet, f. B. 3 ans, 5.2 p. 1100 lb. 1088 Anselme Renaud, id f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 2 t. et 1/2 1089 Anselme Renaud, id f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 2 t. et 1/2 1090 Anselme Renaud, id f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 2 t. et 1/2 1091 Anselme Renaud, id f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 2 t. et 1/2 1092 Anselme Renaud, id f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 2 t. et 1/2 15 examinés, 8 acceptés.</p> <p><i>L'Épiphanie, 8 mars, 1912</i></p> <p>1093 Jno. Larocque, St. Ouellet, f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 2 t. et 1/2 1094 Anselme Renaud, St. Ouellet, f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 1095 Anselme Renaud, St. Ouellet, f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 1096 Anselme Renaud, St. Ouellet, f. B. 4 ans, sp. 1100 lb. 8 examinés - 4 acceptés</p>

des étalons, la Société des éleveurs de chevaux canadiens prend la décision d'acquiescer quelques reproducteurs de races étrangères, de les enregistrer comme canadiens et de les placer dans les centres d'élevage les plus favorables. Cinq races se disputent l'honneur d'assurer cette mission reproductrice : Morgan, Hackney, Standardbred, Thoroughbred et Saddlebred. Après un voyage de seize jours dans les principaux centres d'élevage des États-Unis, la commission d'inspection formée pour l'occasion venait à la conclusion « que la seule race recommandable était le Standardbred [le trotteur américain], pourvu qu'on trouvât des sujets de la taille et du poids requis »²⁸ Le choix du Standardbred n'était pas le fruit du hasard, puisque tous admettaient, y compris le très étasunien *National Live Stock Journal*, dans une édition de 1881, que le cheval canadien avait grandement contribué à créer la race. Mais l'incapacité de trouver des étalons Standardbred répondant aux critères de la commission d'inspection et, sans doute, l'opposition d'Ottawa à cette initiative²⁹ (subventionnée par Québec), allaient conduire à l'abandon de ce projet de croisement. Une décennie plus tard, une nouvelle tentative d'améliorer le cheval canadien grâce à l'enregistrement de quelques étalons bretons faisait long feu pour des raisons semblables³⁰.

Finalement, le « nouveau » cheval canadien du début du XX^e siècle s'écarte quelque peu de la description qu'on en faisait cinquante ans plus tôt, tout en ayant conservé les traits généraux qui l'ont toujours caractérisé. Sur l'ensemble des

Inscriptions de la deuxième inspection.

(Liste des chevaux recommandés pour l'inscription au Registre national de la race chevaline canadienne du Canada, 1907-1909, 1912. Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)



Jument canadienne (à gauche) et 10 de ses descendants, appartenant à Henri Deland, de L'Acadie. En 1916, ce dernier concourt pour la médaille d'or du Mérite agricole. (Rapport du Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec 1916, Québec, Imprimeur du roi, 1916, p. 246)



Chevaux canadiens de L.A. Bouchard et Frère, de Saint-Valentin. Tout comme Henri Deland, les frères Bouchard ont participé au concours pour la médaille d'or du Mérite agricole, en 1916. (Rapport du Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec 1916, Québec, Imprimeur du roi, 1916, p. 284)

chevaux souches inscrits dans le premier livre de généalogie, publié en 1917, 65 % des 976 juments et 91 % des 190 étalons mesuraient 15 mains (60 pouces) ou plus, la moitié de ces derniers affichant 15,2 mains (68 pouces) ou davantage. Le poids de ces chevaux oscillait entre 1 000 et 1 300 livres. Les couleurs dominantes étaient, dans l'ordre, le bai (32 %), le brun (28 %), le noir (23 %) et l'alezan (13 %).

Trois grandes expositions

Afin de mieux faire connaître au public le cheval canadien et d'accélérer le rythme des enregistrements, Ottawa accepte de subventionner trois grandes expositions — à Saint-Jean en 1908, à Saint-Hyacinthe en 1909 et à Trois-Rivières en 1910 — au cours desquelles de nombreux prix en argent seront remis aux éleveurs les plus méritants.

L'exposition de Saint-Jean se tient les 15, 16 et 17 septembre 1908. « Les organisateurs du concours avaient voulu que le public apprécîât le cachet de la race en même temps que la beauté et la valeur apparente de chaque sujet exhibé comme reproducteur. Ils avaient voulu aussi qu'on pût les juger comme chevaux de route et de luxe »³¹. L'exposition est réservée aux chevaux canadiens enregistrés, ou susceptibles de l'être par les inspecteurs de la Commission d'inspection, présents sur les lieux. Pour avoir droit d'y participer, chaque concurrent doit aussi déboursier 1 \$ par cheval pour l'inscription et l'usage de l'écurie, paille incluse. Quant aux prix, ils sont de deux ordres. Dans une classe spéciale de conservation fondée par le ministère fédéral de l'agriculture, on accorde 500 \$ à partager entre les cinq meilleurs étalons canadiens de trois ans et plus et 250 \$ entre les 15 meilleures juments canadiennes du même âge. Dans le cas des étalons, la moitié de la somme est donnée immédiatement et l'autre partie est remise à la fin de 1909, et ce, afin d'éviter qu'un cheval gagnant soit vendu et quitte le pays avant qu'il ait pu transmettre ses qualités de géniteur. Participent aussi plusieurs autres classes — chevaux attelés, juments poulinières avec ou sans poulain, pouliches de un à trois ans, paires de chevaux appareillés et attelés — où les prix, moins importants que ceux qui sont donnés par Ottawa, sont offerts par la SECC. Si beaucoup des participants à cette exposition viennent de la région de Saint-Jean et de Montréal, d'autres ont fait route depuis Québec, le lac Saint-Jean ou Charlevoix afin d'y prendre part.

Le docteur Couture fait un bilan très positif de l'exposition de Saint-Jean, affirmant que jamais en Amérique « il avait été donné de voir défiler 48 étalons et 82 juments d'une même race ». Il insiste aussi sur l'excellence de la classe des juments, remarquable par l'uniformité du style, « ce qui faisait dire à la foule des spectateurs “voilà bien de vrais chevaux



Brochure de la grande exposition provinciale de chevaux canadiens qui se tient à Saint-Hyacinthe, en 1909, contenant le nom des officiers, les règlements du concours, la liste des classes et les prix offerts. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)

canadiens” »³². En trois jours, l’exposition de chevaux canadiens de Saint-Jean attira 20 000 visiteurs.

L’année suivante, toujours au mois de septembre, ce sera à Saint-Hyacinthe d’accueillir l’exposition de chevaux canadiens, où essentiellement les mêmes prix seront distribués. À cette occasion, 28 étalons et 38 juments prendront part aux différents concours, sans compter les poulains et pouliches. Si l’exposition a été couronnée de succès, celui-ci ne fut « pas égal à celui de l’exposition de Saint-Jean qui avait l’attrait de la nouveauté »³³.

En 1910, l’exposition a lieu à Trois-Rivières, où 61 chevaux canadiens, dont 14 étalons et 26 juments, se partagent les prix. Si l’intérêt du public pour ce type de manifestation semble diminuer, ces trois expositions ont comme résultat immédiat d’inciter les éleveurs de chevaux canadiens à concourir dans les expositions provinciales ou de comté. Ainsi, lors de l’exposition provinciale tenue à Québec en 1912, la classe des chevaux de race canadienne a été non seulement la plus nombreuse mais, de l’avis des spectateurs et des juges, la plus intéressante « par l’uniformité des sujets exhibés, la forte ossature des membres [et] la qualité des sabots [...] »³⁴

Les expériences de Cap-Rouge et de Saint-Joachim

Mises sur pied au milieu des années 1880 par le gouvernement fédéral, les stations expérimentales vont devenir des outils puissants de développement de l’agriculture, de l’horticulture et de l’élevage. Sans aucun doute, les travaux de sélection effectués sur le cheval canadien dans deux de ces stations, Cap-Rouge et, surtout, Saint-Joachim, seront décisifs pour l’avenir de la race.

En 1913, le gouvernement fédéral achète et transporte une vingtaine de chevaux canadiens à la station expérimentale de Cap-Rouge, près de Québec, afin de déterminer les lignées qui permettraient d’obtenir un cheval mieux adapté aux besoins de l’agriculture, telle qu’elle se pratique en ce début de XX^e siècle. « Nous cherchons à élever des chevaux qui pèsent de 1 200 à 1 300 livres, qui soient rustiques, de vigoureuse constitution, rapides mais dociles, bons pour les travaux de la ferme et pour la voiture »³⁵, indique le direc-

teur de Cap-Rouge, Gustave Langelier. Dès 1919, le président de la Société générale des éleveurs de la province de Québec, Némèze Garneau, se réjouit non seulement qu'il y ait sur cette ferme un haras superbe de plus de trente chevaux canadiens uniformes de taille, de couleur, d'apparence générale et de caractéristiques, mais surtout que le travail accompli à Cap-Rouge ait « donné à la Société [SECC] l'idée d'uniformiser la race chevaline canadienne [...] et de rendre cette uniformité fixe et sûrement transmissible à la progéniture ». Résolus à réaliser cet objectif, les directeurs de la SECC n'hésiteront pas à appuyer la formation d'un nouveau haras, à Saint-Joachim, dont le principal mandat sera de produire des étalons de race canadienne, beaucoup plus rares que les juments dont on trouve encore « un grand nombre [...] de très bonne qualité dans la province »³⁶

L'amélioration du cheval canadien passe en mode accéléré à partir de 1919 avec le transfert des chevaux de Cap-Rouge au haras de Saint-Joachim, où entre 60 et 100 sujets canadiens seront gardés en permanence. La ferme de Saint-Joachim, louée au Séminaire de Québec, occupe une superficie de 500 acres, avec maison, granges, étables et autres bâtiments. Le gouvernement fédéral en assume tous les frais de fonctionnement et Québec en paie le loyer, alors que la SECC est maîtresse des orientations de l'élevage.



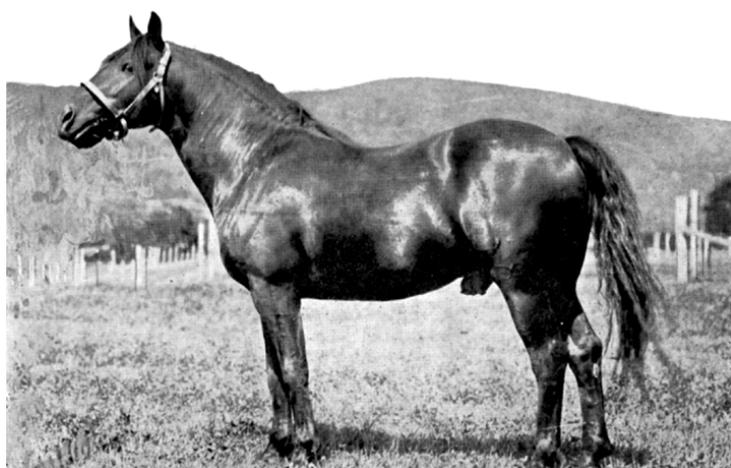
Comme à Cap-Rouge, c'est Gustave Langelier, sans doute le personnage le plus important dans l'histoire moderne des chevaux canadiens après le docteur Couture, qui dirigera les opérations scientifiques à Saint-Joachim³⁷, où le cheptel de départ provient de 38 lignées généalogiques différentes,

Juments canadiennes du haras de Saint-Joachim. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY.)

parmi lesquelles seront choisies les plus appropriées aux objectifs fixés. Quant aux chevaux qui devront être écartés au cours du processus de sélection, ils seront vendus aux éleveurs, contribuant ainsi à propager la race canadienne dans les campagnes du Québec.

Trois années après le début des opérations au haras de Saint-Joachim, la SECC, dont le bureau de direction est majoritairement constitué d'agriculteurs, semble toujours incapable de fixer son choix sur le type idéal du cheval canadien, au grand déplaisir du docteur Langelier. Ce dernier n'hésite pas à partager son mécontentement avec le secrétaire de la Société, Adrien Morin, dans une lettre qu'il lui adresse en

septembre 1923 : « On admet qu'on a besoin du gros étalon Gilbert pour augmenter le poids ; on admet aussi qu'on a besoin d'étalons du genre du petit d'un an pour ne pas perdre l'allure vive qui est un trait caractéristique de la race ; et tous semblent d'accord qu'Albert et ceux qui ont sa forme doivent être soigneusement conservés. Il s'en suit donc qu'on ne me suggère absolument rien pour l'amélioration de la race, ce qui me porte à croire que je devrai continuer comme j'ai commencé »³⁸. La mort du docteur Couture, survenue l'année pré-



Albert de Cap-Rouge (Andéa St-Pierre, Historique de la race chevaline canadienne, Société des éleveurs de chevaux canadiens, 1940.)

cédente, venait de faire sentir ses premiers effets.

Deux types de chevaux canadiens se dégagent des premiers travaux d'amélioration menés à Saint-Joachim. Le premier est rustique, trapu, bien membré et relativement lourd ; le second est plus léger et son « action ferait envie aux propriétaires de Hackneys », dit Gustave Langelier³⁹. Selon ce dernier, l'idéal serait de pouvoir conserver, au moyen de la consanguinité, les qualités désirables présentes dans les deux types. La SECC finira par fixer son choix sur Albert de Cap-Rouge — qu'elle aimerait cependant voir plus large et plus lourd de 200 livres — qui, pour un temps, deviendra le plus important géniteur de la race. L'étalon, nous dit l'agronome Marc Leclerc, était à un moment donné apparenté à tous les chevaux du haras, sauf quatre, à titre de père, grand-père et arrière-grand-père⁴⁰.

En 1928, après dix années d'un travail de sélection des plus rigoureux, le haras de Saint-Joachim ne compte plus que des chevaux provenant de cinq des trente-huit lignées de départ. Trois ans plus tard, l'exposition provinciale de Québec consacre les efforts du docteur Langelier et de son équipe lorsque les chevaux de Saint-Joachim remportent la coupe de la Banque de commerce pour le plus beau groupe de chevaux de race pure. L'honneur était d'autant plus mérité que les chevaux canadiens du haras affrontaient les Percherons de M. Dawes et les Clydesdales de M. Ness.



Alexandre Fournier et l'abbé Jean David à Deschambault. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, dossier Alexandre Fournier, SHHY)

Les expériences à grande échelle pour améliorer le cheval canadien prennent fin en 1940, quand le gouvernement fédéral, déjà plongé dans le drame de la Deuxième Guerre mondiale, refuse de prolonger son engagement au-delà de vingt ans. Le 7 novembre de la même année, la vente à l'encan de 49 chevaux canadiens concrétise la dispersion du haras de Saint-Joachim, une expérience qui, globalement, a coûté près d'un demi-million de dollars au trésor public. Une quinzaine des chevaux vendus cette journée-là prennent le chemin de la station de recherche provinciale de Deschambault et quelques autres celui de Sainte-Anne de la Pocatière, où le gouvernement fédéral a décidé de prolonger, mais à petite échelle, ses expériences sur la race chevaline canadienne. Les sujets restants seront achetés par les syndicats d'élevage de chevaux canadiens, alors en pleine expansion.



Étalon de la station expérimentale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, dossier Sainte-Anne-de-la-Pocatière, SHHY)

Les syndicats d'élevage

Organisés d'après les dispositions d'une loi qui date de 1925⁴¹, les syndicats d'élevage de chevaux pure race vont s'avérer une planche de salut extraordinaire pour la race chevaline canadienne. Concrètement, tout groupe d'éleveurs qui désire profiter des avantages associés à cette forme d'élevage doit compter au moins dix propriétaires d'une jument canadienne enregistrée et s'assurer les services par achat, emprunt ou location, d'un étalon canadien enregistré et classé A. Pour encourager le regroupement syndical, Québec prêtera sans intérêt 60 % du prix d'achat des chevaux d'élevage et les

deux paliers de gouvernement accorderont de généreuses primes lors d'expositions annuelles réservées aux membres de chaque regroupement.

Gustave Langelier, le directeur du haras de Saint-Joachim, est le premier à réclamer la formation de syndicats d'élevage de chevaux canadiens. Dès 1927, il suggère à la SECC



Exposition du syndicat d'élevage de chevaux canadiens de Lévis, tenue en 1942 chez son président, Josaphat Laliberté. Le syndicat compte dix-sept membres. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)

de tenter d'organiser au moins un de ces regroupements « où on pourrait réunir une douzaine de bonnes juments et où on enverrait un bon étalon de Saint-Joachim »⁴². Or, ce n'est qu'en 1930 que les premières démarches en ce sens seront entreprises⁴³ et en 1932 que sera fondé le premier syndicat de chevaux canadiens, à Montmagny. Mais une fois le mouvement syndical enclenché, l'élevage des chevaux canadiens va connaître ses plus belles années depuis l'époque des grandes tournées d'enregistrement et des trois expositions subventionnées par le gouvernement fédéral, entre 1907 et 1912. Cet intérêt renouvelé pour l'élevage du cheval canadien se nourrit aussi au courant de sympathie dont jouit le cheval de ferme au cours des années de la grande crise économique des années 1930.

La reprise de l'intérêt pour l'élevage du cheval canadien arrive à point nommé. En effet, entre l'ouverture du haras de Saint-Joachim, en 1919, et la fondation du premier syndicat



Photographie de membres de la Société des éleveurs de chevaux canadiens prise devant l'hôtel de ville de Québec, lors de l'assemblée annuelle de 1932. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)

d'élevage, en 1932, à Montmagny, il n'y avait eu que 593 chevaux d'enregistrés, soit 42 par année en moyenne. Le nombre des membres de la SECC avait suivi une courbe semblable, le seuil le plus bas étant atteint en 1930, avec 18 inscriptions. Cette apathie des éleveurs de chevaux canadiens ne sera pas sans conséquences lorsqu'il s'agira de rassembler suffisamment de sujets pour répondre à la volonté des éleveurs de se former en syndicat, comme s'en confie Andréa St-Pierre à un correspondant⁴⁴. Car si les membres du syndicat de Montmagny ont pu se constituer un cheptel de choix en achetant au haras de Saint-Joachim 11 juments d'élevage à des prix relativement bas, beaucoup d'autres éleveurs, non seulement n'auront pas cette opportunité, mais arriveront difficilement à trouver en nombre suffisant les sujets d'élevage qui leur sont nécessaires. C'est d'ailleurs en grande partie pour pallier cette rareté que le comité exécutif de la SECC, en novembre 1933, demandait au président et au secrétaire de la Société d'étudier un projet qui permettrait d'utiliser pour l'élevage les juments canadiennes non enregistrées, encore nombreuses dans la province, « en facilitant leur accouplement avec des étalons enregistrés dans le but de multiplier le plus rapidement possible les chevaux du type canadien »⁴⁵. Quelques mois plus tard, lors de l'assemblée annuelle de la SECC, on permettait la réouverture des livres de généalogie⁴⁶ afin d'y inclure les pouliches issues de l'accouplement d'étalons canadiens enregistrés avec des juments croisées

**Liste des Syndicats
d'Élevage de Chevaux Canadiens
et adresses des Secrétaires.**

Syndicats :**Secrétaires :**

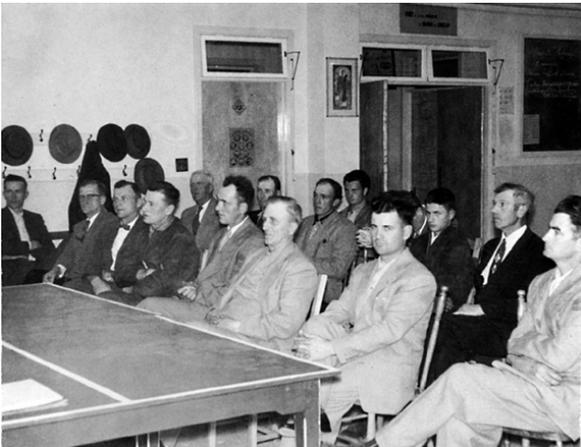
BELLECHASSE, M. J. Bruno Potvin, Agronome, St-Michel.
 DORCHESTER, M. Paul Brunel, Agronome, Ste-Hénédié.
 LÉVIS, M. Lionel Bégin, Agronome, Notre-Dame-de-Lévis.
 KAMOURASKA, M. Napoléon Ouellet, Ste-Anne-de-la-Pocatière.
 L'ISLET, M. Arthur Létourneau, Agronome, L'Islet.
 STE-CROIX-DE-LOTBINIÈRE, M. Henri Pouliot, Ste-Croix.
 STE-AGATHE-DE-LOTBINIÈRE, M. L.-A. Dumont, Ste-Agathe.
 MONTMAGNY, M. Paul Carignan, Agronome, Montmagny.
 BÉCANCOUR, M. Jos. Hébert, Bécancour.
 BAIE-DES-SABLES, M. Raymond Langlois, Agronome, Matane.
 QUÉBEC, M. Joseph Couture, Loretteville.
 ST-DONAT-DE-RIMOUSKI, M. P. C. Saindon, Ptre. St-Donat.
 ISLE VERTE et RIVIÈRE-DU-LOUP, M. Adrien Martin, Isle Verte.
 ST-HYACINTHE, M. Ernest Sylvestre, St-Hyacinthe.
 SHEFFORD, M. Lucien Bergeron, West-Shefford.
 YAMACHICHE, M. Léon Girardin, Yamachiche.

Vous pouvez aussi communiquer directement avec la Ferme-Ecole Provinciale de La Gorgendière, Co. Portneuf et la Station Expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière qui ont toujours en mains d'excellents chevaux Canadiens.

**Secrétariat de la Société des Éleveurs
de Chevaux Canadiens**

Ministère de l'agriculture, Québec.

(Connaissez-vous le cheval canadien?, *Société des éleveurs de chevaux canadiens, Québec, 1943*)



Assemblée annuelle des membres du syndicat d'élevage de Rivière-du-Loup, tenue à l'Isle Verte, en 1958. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)

possédant les caractéristiques de la race. À ce propos, l'agronome Irénée Paré indique qu'il y a plus de cinquante cultivateurs propriétaires de une ou deux juments canadiennes du type de la race canadienne dans la division agronomique de Roberval sud⁴⁷. Cette politique d'enregistrement des juments croisées prendra fin en 1942⁴⁸.

La formation de syndicats d'élevage « avec portion de sang canadien » est une conséquence nécessaire à l'admission de sujets croisés dans les livres de généalogie. C'est d'ailleurs cette voie que suggérerait d'emprunter Andréa St-Pierre aux éleveurs de Dorchester, aux prises en 1936 avec la pénurie de chevaux canadiens pure race⁴⁹. Le premier syndicat de chevaux croisés sera celui de Bellechasse, établi en septembre 1937, quelques jours avant celui de Shefford. Dès 1938, on recense 11 syndicats d'élevage de chevaux canadiens, regroupant 321 chevaux pure race et 181 juments croisées ½, ¾ ou 7/8 de sang canadien⁵⁰. Mais la demande excède bientôt les capacités d'élevage et la formation de chaque nouveau syndicat exige des prouesses, la pénurie de chevaux poussant même certains éleveurs à s'en procurer auprès d'autres syndicats, « désorganisant ainsi ces derniers »⁵¹. Il n'empêche qu'à l'apogée de ce mouvement d'élevage, en 1942, le Québec comptera 17 syndicats de chevaux canadiens, dans Kamouraska, Bécancour, L'Islet, Montmagny, Bellechasse, Lévis, Dorchester, L'Assomption, Montréal, Joliette, Berthier, Nicolet, Yamaska, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Bagot et Shefford.

La formation des syndicats d'élevage et l'enregistrement des juments croisées ont des effets bénéfiques sur les activités de la SECC. Ainsi, de 31 inscriptions dans les livres en 1934, on passe à 80 l'année suivante, à 165 en 1937, pour atteindre 212 en 1938, un sommet pour la période. Le nombre des membres de la SECC n'augmente toutefois pas en proportion des enregistrements, comme le déplore le secrétaire de la Société, Jean-Paul Lettre : « L'année dernière nos syndicats comprenaient au-delà de 225

membres et de ce nombre 60 seulement faisaient partie de la Société. Ce n'est pas suffisant et ce n'est pas juste non plus », écrivait-il en 1942 au responsable du syndicat de Dorchester⁵².

Le 1^{er} juillet 1944, la fin du programme d'aide aux syndicats d'élevage de chevaux pure race et croisés venait casser un mouvement qui, déjà, montrait des signes d'essoufflement. Aussi, dès 1945, c'est une douzaine de syndicats qui négligent de soumettre un rapport annuel à la SECC. Sans être terminée, l'expérience des syndicats d'élevage avait vécu ses beaux jours, condamnée à court terme par le retrait de l'aide gouvernementale et, à moyen terme, par les transformations qu'allait subir l'agriculture au cours de l'après-guerre. Dans ce contexte, il ne faudra pas beaucoup d'années avant que la situation du cheval canadien ne redevienne problématique.

Éleveurs



Maud, jument d'Ernest Sylvestre. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, dossier Ernest Sylvestre, SHHY)

Étalon de Donat Roy de Saint-Jérôme, vers 1950. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, dossier Donat Roy, SHHY. Photo : Office provincial de publicité, Québec)



La ferme-école provinciale de Deschambault (La Gorgendière)

Les débuts du haras provincial

« C'est le 27 novembre 1940 qu'arrivaient à Deschambault les chevaux achetés à St-Joachim. Ils étaient au nombre de 15 dont 1 étalon, 2 pouliches de deux ans, 3 d'un an, 2 de l'année et 7 juments [...] Un peu plus tard, nous avons fait l'acquisition d'une autre jument provenant de St-Joachim. Les seuls chevaux achetés par la suite furent trois reproducteurs qui se sont succédés comme géniteurs à notre haras ». Andréa St-Pierre, « La ferme-école provinciale de Deschambault », Le Digeste de l'éleveur, 3, 10, (juin 1949) p.10.



De 1940 à 1965, Andréa St-Pierre a assumé la direction de la ferme-école provinciale de Deschambault. (Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens, SHHY)

Comme cela avait été le cas pour le haras de Saint-Joachim au cours des années 1920, c'est à la ferme-école de Deschambault, au cours des années 1950 et 1960, que revient la mission de favoriser la survie de la race chevaline canadienne et d'en redéfinir le type. Car si certains éleveurs de renom, comme Armand Bourassa⁵³, portent toujours le flambeau de la race du pays, ils semblent trop peu nombreux et dispersés pour avoir un impact significatif sur son orientation. En 1983, le secrétaire de la SECC, Jacques Dupont, n'hésitait pas à affirmer que si la ferme-école n'avait pas pris le relais de Saint-Joachim, « il faut se demander si la race canadienne existerait encore aujourd'hui »⁵⁴

Selon les années et le nombre des naissances, le cheptel chevalin de Deschambault varie de 20 à 40 têtes. L'objectif avoué de cet élevage de pointe, placé sous la direction d'Andréa St-Pierre de 1940 à 1965, puis de Jean-Marc Bélanger, est d'augmenter la taille et le poids du cheval canadien, d'en faire une bête de trait capable de composer avec les réalités d'une agriculture de plus en plus motorisée et mécanisée. Au début des années 1960, les effets de ce travail de sélection se font nettement sentir, le poids des 14 juments du haras atteignant une moyenne de 1 395 livres, les trois étalons pesant respectivement 1 400, 1 550 et 1 555 livres. Dans ce dernier cas, c'est une augmentation moyenne de 250 livres par rapport au poids des étalons canadiens de 1940. On note aussi des modifications quant au caractère du Canadien. « Ces petits chevaux nerveux, souvent irascibles, du moins certains d'entre eux, désobéissants et durs à cuire, sont devenus plus doux, dociles et d'un maniement facile », lit-on à ce sujet dans le rapport de l'assemblée annuelle de la SECC, en 1962⁵⁵. Or, avec le refus de certains d'abandonner les caractéristiques du cheval canadien d'autrefois, mais surtout parce que ces caractéristiques avaient été génétiquement bien fixées, la race aura tendance à revenir à de plus modestes proportions dès que cesseront les efforts systématiques pour en augmenter la taille et le poids.

Lorsque la station de recherches de Deschambault, le 21 novembre 1981, décide de disperser son troupeau de 44 chevaux par une vente à l'encan réservée exclusivement aux éleveurs de la SECC, le temps ne pouvait être mieux choisi : une nouvelle génération d'éleveurs, issue de l'horizon des sports équestres et des loisirs, avait repris depuis peu les rennes de l'organisation, bien résolue à la remettre sur pied.



À gauche, l'édifice administratif de Deschambault; ci-dessous, le pique-nique annuel de 1945. (Fonds Société des éleveurs de bovins canadiens, SHHY. Photo : Office provincial de publicité, Québec)



Le nouveau destin du cheval canadien

Les années 1950 et 1960 voient l'agriculture du Québec connaître de grandes transformations. Pour l'élevage du cheval, c'est une période de déclin et d'incertitude. Rejeté définitivement de la ville par l'automobile et le camion, le cheval déserte aussi progressivement les campagnes, remplacé par le tracteur. Alors que les fermes du Québec comptaient 232 863 chevaux en 1951, on n'en recensait plus que 45 543 en 1971. Au cours de la même période, la valeur de l'outillage et de la machinerie sur les fermes passait de 212 à 428 millions de dollars.

Au Québec, la Révolution tranquille s'accompagne d'une transformation des mentalités, particulièrement en ce qui regarde l'allongement du temps de loisir, nouveau phare de l'accession au modernisme. Le concept de « société des loisirs » trouve d'autant plus d'échos dans la population que les salaires et les conditions de vie se sont beaucoup améliorés au cours de l'après-guerre. Les sports équestres, pratiqués jusque-là presque exclusivement par les anglophones, prennent graduellement leur place dans l'agenda des loisirs de nombreux francophones, favorisant une reprise de l'élevage du cheval léger. Le vigoureux mouvement d'affirmation nationale qui accompagne la Révolution tranquille fait aussi renaître l'intérêt pour le cheval du pays. Sur cette lancée, le gouvernement du Parti québécois jugera opportun, à la fin des années 1970, de mettre sur pied un programme de subventions spéciales pour les poulains canadiens pure race.

Depuis le démantèlement de Deschambault, l'élevage du cheval canadien comme le *membership* de la SECC ont repris de la vigueur, le nombre des enregistrements atteignant la centaine par année en moyenne, c'est-à-dire cinq fois plus qu'au cours des années 1950. Quant au nombre des membres, il a fait un bond prodigieux pour s'établir à près de 350 au tournant des années 1990. En 2007, un millier de membres se partagent un cheptel de chevaux canadiens de près de 8 000 têtes, dont 3 400 hors Québec, où il trouve de plus en plus d'adeptes. Menacé de disparaître à quelques reprises depuis le début du XX^e siècle, le cheval canadien a donc un avenir qui semble maintenant assuré, surtout depuis qu'il a été reconnu comme une des « races

patrimoniales du Québec » par l'Assemblée nationale, en 1999, puis proclamé « cheval national du Canada » par la Chambre des Communes, au printemps 2002.

Si la situation du cheval canadien s'est grandement améliorée au cours des vingt-cinq dernières années, les querelles autour de sa morphologie fonctionnelle n'ont pas cessé pour autant. Mais plutôt que d'opposer comme autrefois les tenants du cheval de ferme aux défenseurs du type routier ou trotteur, elles dressent aujourd'hui en chiens de faïence ceux qui font « la promotion de la protection des standards d'origine pour préserver le patrimoine génétique »⁵⁶ du cheval canadien et ceux qui prêchent pour le développement d'un animal grand et raffiné, mieux conçu, disent-ils, pour l'ensemble des activités équestres et le gabarit des cavaliers d'aujourd'hui. Finalement, c'est la pratique des éleveurs qui déterminera ce choix.

Notes

1. Ernest Gagnon, *Le fort et le château Saint-Louis*, Québec, Léger Brousseau, 1895, p. 331.
2. Paul Bernier, « Le cheval canadien : esquisse historique », *Temps libre*, 4, 4 (décembre 1980), p. 116.
3. Robert Leslie Jones, « The old French-Canadian horse : Its history in Canada and the United States », *The Canadian Historical Review*, 28, 2, (June 1947), p. 127-129.
4. On peut aussi penser qu'une sélection spécifique à une région ait pu conduire à certaines variations du type du Canadien.
5. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIesiècle*, Paris et Montréal, Plon, 1974, p.319. Souligné par nous.
6. « Journal de M. de Bougainville », *RAPQ*, 1923-1924, p. 272.
7. Cette affirmation non fondée se retrouve aussi dans le préambule de la *Loi sur le Cheval national du Canada*, sanctionnée en avril 2002.
8. « Lettre du ministre Colbert à Talon », 5 avril 1667, *RAPQ*, 1930-1931, p. 69.
9. « Correspondance de Madame Bégon », *RAPQ*, 1934-1935, p. 43.
10. Ainsi, relate-t-il en 1758, dans le cas de la construction du fort Carillon : « Le commis de Mr de Lotbinière avait ordre de faire le certificat de plus de voyages que les charretiers n'en faisaient réellement ». « Journal de Monsieur de Bougainville », *RAPQ*, 1923-1924, p. 353.
11. Ainsi, Paul Bernier, dans *Le cheval canadien* (Sillery, Septentrion, 1992, p. 47), en arrive à cette conclusion : « La présence d'un corps de cavalerie n'est donc pas clairement établie » au cours de la Conquête.
12. « Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759 », *RAPQ*, 1920-1921, p.145.
13. « Les Mémoires du Chevalier la Pause », *RAPQ*, 1932-1933, p.372.
14. « Relation du siège de Québec », *RAPQ*, 1937-1938, p. 5.
15. « Journal du siège de Québec [...] », *op.cit.*, p.149.
16. « Journal de M. de Bougainville », *RAPQ*, 1923-1924, p. 388
17. Pour plus de détails sur cette question, consulter Henry William Herbert, *Frank Forester's horse and horsemanship of the United States and British Provinces of North America*, v.2, New York, Stringer & Townsend, 1857.
18. Vers 1840, la baie Missisquoi, où on organise annuellement des courses sur la glace, est reconnue pour la qualité de ses trotteurs, les meilleurs d'entre eux trouvant preneurs auprès des Américains. Les anglophones de cette région semblent apprécier de façon particulière les chevaux canadiens. Mario Gendron et al, *Histoire du Piémont des Appalaches*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, p.88.
19. Les autres sociétés d'élevage sont celles des bovins canadiens, des bovins jersey-canadiens, des moutons et des porcs de diverses races.
20. « Copie du rapport d'un Comité de l'Honorable Conseil exécutif, en date du 24 juillet 1895 », Procès-verbaux des assemblées annuelles de la société générale des éleveurs, *Fonds Société des éleveurs de bovins de race canadienne*, B.35, P025
21. *Le Journal d'agriculture et d'horticulture*, 8, 21, (mai 1905), p. 482.
22. 63-64 Vict. Chap. 33, *Actes du parlement de la puissance du Canada*, v.1, Ottawa, Samuel Edward Dawson, 1900.
23. Conférence du Dr J. G. Rutherford, commissaire de l'industrie animale, devant la Commission de l'agriculture et de la colonisation de la Chambre des Communes, le 17 mars 1909, *Livre généalogique de la race chevaline canadienne*, v. 1, Ottawa, Canadian National Live Stock Records, 1917, p. ix.
24. J. A. Couture, « Mémoire [...] », *Fonds Société des éleveurs de bovins canadiens*, SHHY.
25. Dans une lettre datée du 18 mars 1916, J. A. Couture explique plus en détails les conditions qui ont présidé à l'enregistrement des chevaux canadiens dans le nouveau livre de généalogie, tentant surtout d'éclairer la confusion qui existe entre le « type » et le « sang » du cheval canadien : « Le TYPE a été fixé à une conférence du Ministre de l'agriculture (M. Fisher), son commissaire de l'Industrie animale d'alors (le docteur J. G. Rutherford [...]) et la Commission d'inspection. Et la Commission s'en est tenue strictement à ce type qui doit se rapprocher le plus possible de celui de l'ancien cheval canadien, tout en tenant compte des circonstances actuelles, lesquelles sont bien autres que celles d'il y a un siècle ; type qui doit avoir telle taille, tel poids, telle allure, telles aptitudes, telle conformation anatomique générale, etc. [Mais] un grand nombre de ces chevaux montrent du sang étranger, les uns d'une race, les autres d'une autre race, les autres encore d'une troisième race. C'est la vérité cela et c'était inévitable comme c'est encore inévitable [advenant une autre inspection]. Le pur sang canadien n'existe plus. Mais le mélange de sang est plus ou moins grand. Dans certaines régions toute trace du cheval canadien d'autrefois a disparu. Dans d'autres les caractères de ce cheval existent encore d'une façon assez prononcée. [...] La tâche de la Commission était d'enregistrer les chevaux qui montraient encore assez de ces caractères pour mériter le nom de CHEVAL CANADIEN, afin d'aider à la formation d'une race à toutes fins ayant les aptitudes, l'apparence, l'énergie, l'endurance et plus ou moins l'apparence extérieure de l'ancien cheval canadien ; un cheval, en un mot, qui serait nôtre, et qui deviendrait uniforme avec le temps ». Lettre de J.A. Couture à J. Dumont, 18 mars 1916, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
26. Conférence du Dr J. G. Rutherford [...], *op. cit.*, p. x.-xi
27. Rapport de la Commission d'inspection des chevaux canadiens, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.

28. Procès-verbal de la Société des éleveurs de chevaux canadiens, 24 avril 1914. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
29. « Je suis fort en faveur d'utiliser nos propres étalons canadiens plutôt que de travailler à l'introduction d'étalons de races étrangères ; [...] j'ai été des plus déçus, cet été et l'automne dernier, lorsque j'appris qu'on était à considérer la proposition de l'introduction de sang étranger pour l'amélioration de la race. Je crois que notre race de chevaux canadiens peut se procréer elle-même [...]. Je le répète, j'ai été si fortement déçu [...] que j'avais décidé de nous défaire de nos juments canadiennes à Cap Rouge et les remplacer par des Clyde ou quelque autre race plus en vue. L'amélioration du cheval canadien, suivant ce programme des éleveurs, serait d'après moi une très grande faute [...] ». Lettre de J. H. Grisdale, commissaire de l'Industrie animale, à J. A. Couture, 24 novembre 1914. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
30. Pour s'informer davantage, voir *Le Journal d'agriculture*, 27, 10 (avril 1924).
31. J. A. Couture, *Le Journal d'agriculture et d'horticulture*, 12, 4, (octobre 1908), p. 441.
32. *Ibid.*
33. J. A. Couture, [Imprimé], 1909, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
34. *Le Journal d'agriculture et d'horticulture*, 16, 3, (septembre 1912), p.54.
35. Gustave Langelier, « Les chevaux canadiens à la station expérimentale de Québec-Centre », *Ibid.*, 20, 7 (janvier 1917), p. 147.
36. Lettre de Némèze Garneau à J. E. Caron, ministre de l'Agriculture du Québec, 24 novembre 1919. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
37. Ses successeurs à ce poste seront J.-A. Ste-Marie, de 1933 à 1937, puis J.-R. Pelletier jusqu'à la fermeture du haras, en 1940.
38. Lettre de Gustave Langelier à Adrien Morin, 10 septembre 1923, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
39. Rapport des opérations d'élevage du haras de Saint-Joachim pour 1923, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
40. Marc Leclerc, « La race chevaline canadienne », *Le digeste de l'éleveur*, 5, 3 (novembre 1950), p. 21.
41. *Loi des syndicats d'élevage*, Statuts refondus 1925, chapitre 59.
42. Gustave Langelier, Rapport des opérations d'élevage du haras de Saint-Joachim pour 1926, 22 janvier 1927, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
43. Lettre d'Adrien Morin à Louis Thouin, 30 septembre 1930. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
44. « De sorte que, en 1932, quand nous avons voulu organiser l'élevage des chevaux de cette race, nous avons constaté que le nombre en était restreint. Nous avons fait un recensement et nous avons ensuite groupé les juments d'élevage en syndicats [...] pour pouvoir organiser autant de syndicats, il nous a fallu prendre à peu près toutes les bonnes juments d'élevage que nous avons pu trouver [...] ». Lettre d'Andréa St-Pierre à l'abbé J. A. Poirier, 16 décembre 1936. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
45. Assemblée annuelle de la SECC, 1934, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
46. « 1. Que le Dr J.-H. Vigneau et le Secrétaire soient chargés de faire l'inspection dans la province des juments non enregistrées mais de sang canadien et du type de la race canadienne. 2. Que les juments qui, après inspection, auront été reconnues comme étant aptes à faire du bon élevage, soient groupées, soit dans des syndicats ou des cercles d'éleveurs, de façon à faciliter leurs saillies par des étalons de race pure. 3. Qu'un registre soit ouvert spécialement afin de tenir les records de progéniture de ces juments et de leurs descendants. Adopté à 12 contre 6 », *Ibid.*
47. Lettre d'Irénée Paré à Andréa St-Pierre, 28 mars 1935, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
48. Assemblée annuelle de la SECC, 12 février 1942, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
- Pour plus de détails à ce sujet, se référer aux « Sections croisées » des volumes 2 et 3 du livre de généalogie des chevaux canadiens.
49. « Je ne crois pas qu'il soit possible de trouver actuellement dans la province le nombre de juments pur-sang Canadiennes nécessaire pour organiser un nouveau syndicat d'élevage. [Mais] il y aurait possibilité d'acheter des juments croisées à des prix variant de \$ 175.00 à \$ 250.00 ». Lettre d'Andréa St-Pierre à P. A. Brunel, 14 mars 1936. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
50. Le rapport des activités du syndicat de Bécancour pour les années 1936 à 1940 permet de mieux comprendre l'engouement pour cette forme d'élevage. On y apprend qu'en plus d'avoir vendu 64 chevaux, valant 18 740 \$, au cours de cette période de cinq années, les éleveurs du syndicat de Bécancour ont également gagné 4 513 \$ en prix aux diverses expositions. Rapport des opérations du syndicat d'élevage de chevaux canadiens de Bécancour, 1940. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
51. Lettre d'Adrien Morin à Florian Champagne, 4 novembre 1938. *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
52. Lettre de Jean-Paul Lettre à Paul Brunel, 4 septembre 1942, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
53. « On élève des chevaux canadiens depuis 50 ans au moins sur la ferme Bourassa. Le père de M. Armand était un partisan convaincu de cette race de chevaux de chez nous [...] ». J.-Bruno Potvin, « Un brillant éleveur de chevaux canadiens », *Le Digeste de l'éleveur*, 3, 8 (avril 1949), p.8.
54. *Livre généalogique de la race chevaline canadienne*, v. 4, Société des éleveurs de chevaux canadiens, 1983, p. XII
55. Rapport de l'assemblée annuelle de la SECC, 1962, *Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens*, SHHY.
56. *La terre de chez nous*, 28 mars 2002, p.51.



*Poulain d'un an de A. Tourigny, de Bécancour, 1935.
(Fonds Société des éleveurs de chevaux canadiens,
dossier A. Tourigny, SHHY)*